

## VOTRE 2<sup>ÈME</sup> PAIRE DE LUNETTES POUR 1€ DE PLUS

### MODALITÉS D'APPLICATION

**Pour l'achat d'une paire de lunettes équipée de verres progressifs, quelle que soit la marque de vos verres, d'un montant total supérieur ou égal à 299€ TTC, bénéficiez pour 1€ de plus d'une seconde paire de lunettes à votre vue.**

Votre seconde paire sera équipée de verres progressifs, de même correction et identiques à ceux du premier équipement, hors options (un verre identique hors options étant un verre de même géométrie et du même verrier, organique CR39 blanc, non traité).

Dans le cas où les verres progressifs de votre première paire de lunettes, quelle que soit la marque de vos verres, feraient l'objet d'une remise dans le cadre de votre conventionnement, votre seconde paire sera équipée de verres progressifs, organiques (CR39 blancs) hors options, du même verrier et de même correction que ceux du premier équipement.

**La monture de votre seconde paire sera à choisir parmi plus de 200 modèles de la collection Afflelou optique (vendue au prix unitaire maximum de 99€ TTC pour les collections adulte et junior et au prix unitaire maximum de 89€ TTC pour la collection enfant) ou Afflelou solaire (prix maximum de 59€ TTC). Il est expressément précisé que les montures des collections Magic ne peuvent pas être choisies en seconde paire dans le cadre de cette offre.**

Les montures 100% Santé (montures de catégorie A) ne pourront être choisies en seconde paire.

**Cette offre ne s'applique pas à l'achat de lunettes BlueBlock, Forty d'Afflelou, de lunettes de soleil (non correctrices), ni dans le cas où le premier équipement est d'un prix inférieur à 299€ TTC en verres progressifs ou s'il est composé d'au moins un élément (la monture et/ou les verres) de catégorie A (monture et/ou verres 100% Santé\*).**

Offre valable dans tous les magasins ALAIN AFFLELOU de France, du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2021, pour une seule et même personne et sur présentation d'une ordonnance en cours de validité.

Non cumulable avec toute autre offre promotionnelle. Offre cumulable avec NEXTYEAR, dont les modalités d'application figurent en magasin. Aucune réduction, échange ou remboursement ne peut se substituer à cette offre.

Les lunettes correctrices sont des dispositifs médicaux qui sont des produits de santé réglementés portant, au titre de cette réglementation, le marquage CE. Demandez conseil à votre opticien.  
Décembre 2020. RCS Paris 304 577 794.

\*L'offre 100% Santé s'adresse à toutes les personnes disposant d'une complémentaire santé responsable.